

Dans le cadre des subventions éco-citoyennes et afin de réduire les déchets organiques, la commune de Dardilly s'engage dans une opération expérimentale de distribution de poules pondeuses.

C'est donc en collaboration avec l'élevage du Grand Buisson qui se situe sur la commune de CHABANIERE, précisément à Saint Maurice sur Dargoire, qui nous élaboré cette opération.

Cette entreprise familiale, créée en 1948, est spécialisée dans l'élevage de volailles (poules, pintades, dindes et chapons).

Les poules sont issues de races sélectionnées pour leur aptitude à la ponte, de couleurs rouges ou noires.

Elles sont nées à l'élevage et issues des œufs de leurs reproducteurs, qui sont récoltés et mis à couver.

Ensuite, elles sont élevées ensemble sur paille. Une attention particulière est portée à leur bon développement jusqu'à leur vente. Un suivi vétérinaire, ainsi qu'un plan sanitaire et de prophylaxie est mis en place tout au long de leur croissance.

Le présent contrat a pour objectif de décrire les engagements de l'adoptant et de garantir le bon traitement des poules.

## La réussite de l'opération tient au respect de ces engagements.

Je soussigné(e), Monsieur, Madame, (barrer la mention inutile)

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Superficie du jardin : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

## Je déclare :

- Adopter deux poules pondeuses pour mon propre compte
- Avoir pris connaissance des conditions d'adoption des poules (ci-dessous) et certifier exactes l'ensemble des informations fournies
- M'être assuré auprès de ma copropriété, bailleur et/ou commune de résidence qu'il n'y a pas de règlement qui m'interdise d'adopter des poules
- Conserver un exemplaire du contrat d'adoption remis ce jour.

## Je m'engage à :

- ✓ **Garder mes deux poules en vie pendant au moins deux ans.**
- ✓ **Ne pas adopter ou acheter de coq, pour ne pas incommoder le voisinage.**
- ✓ Prendre soin du bien être de mes deux poules en suivant les indications du guide pratique qui me sera remis.
- ✓ Posséder ou s'engager à faire l'acquisition d'un poulailler garantissant l'élevage des animaux dans des conditions optimales, leur fournir tout ce qui est nécessaire à leur bon développement, et ce avant la date de mise à disposition des poules.
- ✓ Disposer d'une surface extérieure assez grande pouvant accueillir un élevage de deux poules.





**L'emprise au sol réservée au poulailler et à l'enclos devra être de 8 m2 au minimum.**

- ✓ Nourrir quotidiennement les poules. Outre les déchets organiques, apporter un complément de nourriture constitué par un mélange de graines.  
L'eau de boisson doit être changée quotidiennement.
- ✓ Stocker la nourriture dans des récipients hermétiques pour éviter la prolifération des rongeurs.
- ✓ Désinfecter les installations périodiquement pour protéger les poules des dangers intérieurs du poulailler (tiques, poux rouges, ...)  
Nota : les poux rouges n'attaquent les poules que la nuit. Ils affaiblissent celles-ci. En passant la main sous le perchoir on peut les détecter facilement, si la main devient rouge, c'est un signe d'existence de poux.
- ✓ Nettoyer le poulailler toutes les semaines en évacuant les fientes loin d'un point d'eau, en les mettant soit dans un composteur, soit par apport direct sur vos plantations ou espaces verts.
- ✓ Fermer le poulailler à la tombée de la nuit pour éviter la prédation de l'élevage (des systèmes de fermetures automatiques existent, vous pouvez vous les procurer dans les commerces spécialisés).
- ✓ Garantir en cas d'absence prolongée, le suivi de l'élevage par une tierce personne.
- ✓ Apporter aux poules, l'attention et les soins nécessaires en cas de maladies.
- ✓ Ne pas mettre en cause la commune de Dardilly en cas de maladie, de décès ou de plaintes du voisinage
- ✓ La commune de Dardilly ne pourra pas être tenue responsable du manquement des obligations de l'adoptant en cas de difficultés relatives à la gestion des poules (ex : déficits d'apports de nourriture, d'abandon,...)
- ✓ Répondre à toutes les questions qui pourront m'être posées concernant l'adoption de mes poules : une enquête pourra avoir lieu par courrier ou mail.
- ✓ Peser les bio-déchets (restes de repas et de préparation) donnés à mes poules pendant au moins 1 mois et les communiquer l'adresse suivante : [m.renard@mairie-dardilly.fr](mailto:m.renard@mairie-dardilly.fr).

La commune de Dardilly se réserve le droit de reprendre les poules si elle constate que les engagements ne sont pas respectés.

Bon pour accord,  
Date et signature

